

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2025

L'An Deux Mil vingt-cinq le trois Juillet à dix-neuf heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, BERQUIN Gwenaëlle, DECOUTURE Vanessa, DELATOUR Anne-Marie, DENOEUVEGLISE Céline, DUBOIS Elodie, MICHAUX Emilie, Mrs DEBEVE Christian, FLAMENT Alain, GUILLOT David, ISAMBART Francis, LETELLIER Pascal, MORTIER François-Xavier.

Étaient absents excusés :

Mr MONTARDIER David ayant donné une procuration de vote à Mme DENOEUVEGLISE Céline ;  
Mr PORTOIS Nicolas ayant donné une procuration de vote à Mr LETELLIER Pascal ;  
Mme LEBEGUE Catherine, Mr JEANSONI Jérôme.

Le quorum étant atteint à 19h00, Mme Le Maire ouvre la séance.

Mr Alain Flament demande à Mme le Maire s'il est possible d'ajouter le problème de logement rencontré par la locataire de Neuville-lès-Loeuilly. Mme le Maire lui répond que ce point est prévu dans les informations.

### ORDRE DU JOUR

- **Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 14 Avril 2025 rédigé par Mr David GUILLOT :**

N'ayant pas reçu d'observations sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril 2025, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Vanessa DECOUTURE propose sa candidature.

À l'unanimité, celle-ci est élue secrétaire de séance.

- 1) **Modalités de gestion des amortissements en M57 et dérogation à la règle du prorata temporis :**

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal doit délibérer sur les règles en matière d'amortissement.

La Commune étant en dessous du seuil de 3500 habitants, elle n'a pas l'obligation de procéder à l'amortissement de ses immobilisations, à l'exception des subventions d'équipement versées, comptabilisées au chapitre 204.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'adopter les durées d'amortissement suivantes pour le chapitre 204 :

Subventions d'équipements versées	Description des biens	Durée d'amortissement
Biens mobiliers, Matériel, Etudes	Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5 ans
Bâtiments, installations	Bâtiments et installations	15 ans
Projets d'infrastructures	Projets d'infrastructures	20 ans

2. Que les subventions d'équipements versées d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € seront amorties sur une année.
3. D'adopter la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises, soit un amortissement en année pleine (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis).

## 2) Acquisition d'un tracteur :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, lors de la réunion portant sur l'élaboration du budget communal, de procéder au remplacement du tracteur avec reprise de l'ancien tracteur Case.

Les marques de tracteurs proposées sont : Case, Kubota, Claas et John Deere.

Mme le Maire présente les quatre propositions financières et précise que les agents communaux utilisant le plus souvent ce matériel ont été consultés.

Mr François-Xavier Mortier demande si l'extension de garantie est payante. Mme le Maire lui répond qu'il y a une garantie proposée en années ou en heures d'utilisation.

Mme le Maire présente les critères économiques et techniques de chaque tracteur et indique que la proposition d'un équipement Claas, émise par l'entreprise Gueudet Agri Somme, est la mieux disante. De plus, elle fait part à l'assemblée que les agents, d'un point de vue technique et pratique, ont une préférence pour le tracteur de marque Claas qui serait le plus adapté, d'autant que l'entretien de celui-ci serait effectué par « l'Atelier de Rodrigue ».

Le plan de financement s'étalera sur 60 mois au taux de 2,24 %.

Mme le Maire rappelle les problèmes techniques rencontrés avec le tracteur Case que la Commune avait acheté en 2020 et notamment que celui-ci est resté trois mois sans réparation. Mr François-Xavier Mortier propose d'inclure dans le contrat le prêt d'un tracteur de même puissance en cas de panne. Mme le Maire lui répond que cette clause est prévue.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de retenir l'offre de l'Entreprise Gueudet Agri Somme pour un montant de 51 000 € HT ainsi que le financement sur une durée de 5 ans et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## 3) Recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest :

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que la réunion du Conseil Communautaire aura lieu le Lundi 07 Juillet afin de déterminer les modalités pour la reconstitution du conseil communautaire de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest qui doit être réalisée l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

#### **4) SIVU de Gendarmerie : nomination de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants :**

Mme le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 Mars 2025, le Conseil Municipal avait procédé à la nomination des membres qui siègeraient au SIVU de Gendarmerie.

En revanche, Mme le Maire étant déjà Vice-Présidente de ce syndicat, ne peut pas être nommée suppléante. Il convient donc, aujourd'hui de nommer un(e) suppléant(e) en remplacement de Mme le Maire.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Sont élus :

##### Membres titulaires :

- Mme MOUTON Valérie
- Mme DELATOUR Anne-Marie

##### Membres suppléants :

- Mr DEBEVE Christian
- Mr ISAMBART Francis

La prochaine réunion du SIVU de Gendarmerie se tiendra le 10 juillet 2025.

#### **5) Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour les risques de prévoyance et de santé :**

Mme le Maire fait part à l'assemblée que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'ils emploient,

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3. Cette condition pouvant être attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité Ô-de-Selle souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance et santé à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7 € par agent pour le risque prévoyance et 15 € par agent pour le risque santé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres votants :

- d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance et Santé, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.

#### **6) Rétrocession à la Commune d'une concession au cimetière de Tilloy-lès-Conty :**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que Mr DELAPORTE Gilles, acquéreur d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal le 1<sup>er</sup> Octobre 1980, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la Commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, ce dernier déclare vouloir rétrocéder ladite concession sans demande de remboursement, à partir de ce jour, à la Commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition et autorise Mme le Maire à établir l'acte de rétrocession comme suit :

La concession funéraire située C1-27.1 dans le cimetière de Tilloy-lès-Conty est rétrocédée sans demande de remboursement à la Commune.

## INFORMATIONS

### ➤ Mme le Maire informe l'assemblée que :

⇒ Les travaux du city stade ont débuté, la dalle a été réalisée et la pose du revêtement est prévue la deuxième quinzaine du mois d'Août. Au vu des prochaines élections et afin d'éviter la période de réserve, l'inauguration aura lieu le Samedi 30 Août matin.

⇒ Le remplacement des branchements en plomb sur la commune historique de Tilloy-lès-Conty débutera fin Août. Le coût s'élève à 17 959,56 € HT et la DETR a été accordée pour un montant de 5 747 €.

⇒ Les travaux sur le château d'eau de Tilloy-lès-Conty pour un coût de 24 203,92 € HT ont reçu un avis favorable pour la DETR d'un montant de 6 051 €.

⇒ La DETR accordée est de 14 190 € pour la défense incendie sur la commune historique de Tilloy-lès-Conty pour un montant de travaux de 60 490,01 € HT.

⇒ La DETR ayant été refusée pour la réfection de la toiture de l'église de Loeuilly, ces travaux ne seront donc pas réalisés.

⇒ Les travaux de la Place du Caty à Loeuilly débuteront le 21 Juillet prochain.

➤ Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest a été sollicitée afin de résoudre le problème d'écoulement d'eaux pluviales de la rue Verte. Le dossier a été suspendu car le profilage est à revoir : il faut prévoir un réhaussement de la chaussée et la réfection des bordures et trottoirs. Une étude est à réaliser et une réflexion est à engager sur les effacements des réseaux. Mr François-Xavier Mortier propose de poser une grille ou une pompe de relevage. Mme le Maire lui répond que c'est impossible car il n'existe pas de canalisation.

➤ Mme le Maire avise l'assemblée que la participation financière « fonds vert » pour les travaux énergétiques de la salle polyvalente a été refusée sous prétexte que le mode de chauffage envisagé reste en énergie fossile. Le Conseil Régional n'a toujours pas répondu à notre sollicitation. Il n'est donc pas envisageable d'engager ces travaux actuellement, travaux qui s'élèvent à 160 000 €. Sans emprunt cela est impossible d'autant plus que la CC2SO ne nous a toujours pas reversé la trésorerie du budget assainissement suite au transfert de compétence.

➤ Mme le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder au vote des budgets avant les élections municipales.

➤ Mme le Maire donne la parole à Mr Pascal Letellier qui remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour le soutien apporté lors de son agression et ajoute qu'il a débuté les séances chez un psychologue ce jour et qu'il vit très mal cette situation.

➤ Mr Pascal Letellier fait part de son mécontentement lors de la distribution des packs d'eau aux administrés de Tilloy-lès-Conty suite à la restriction d'usage de l'eau potable. Il déplore le manque d'aide de la part des conseillers municipaux et fait part qu'il aurait apprécié de recevoir au moins une réponse au message envoyé.

Départ de Mme Elodie DUBOIS à 20h36.

➤ Mr Pascal Letellier informe l'assemblée que le four et le lave-vaisselle de la salle polyvalente sont à remplacer. Le devis de la « Société Henri Julien » pour l'achat d'un four s'élève à 1 780 € HT et celui de la « Société Lanef » s'élève à 3 200 € HT. Le montant des lave-vaisselles est équivalent dans ces deux sociétés. Une nouvelle proposition a été demandée à la Société Lanef afin d'avoir un tarif comparatif par rapport à l'autre société.

Mme le Maire ajoute que la vaisselle est à renouveler également mais il est difficile de trouver les modèles identiques à ceux existants, d'autant plus que le fournisseur de verres n'est plus en activité.

➤ Mme le Maire avise le Conseil Municipal que le problème de stationnement à Tilloy-lès-Conty a été résolu et que la signalétique sera installée prochainement par les agents. Mr François-Xavier Mortier souligne qu'il n'a pas été invité à cette rencontre. Mme le Maire lui fait part que les membres de sa famille étaient présents ainsi que les voisins et qu'un engagement a été conclu pour que la moisson se passe sans incident. Mr François-Xavier Mortier ajoute que ces personnes se plaignent du bruit émanant de l'entreprise mais qu'eux-même ne respectent pas les horaires contre les nuisances sonores (tonte, coupe de bois) et que cela fait des années que cela dure.

Il fait part également que les véhicules circulent trop vite. Mme le Maire lui répond que ce problème est récurrent dans tous les villes et villages et que les aménagements de voirie réalisés font quand même ralentir. Mr François-Xavier Mortier rétorque que les feux tricolores font ralentir davantage. Mme le Maire réplique positivement. Néanmoins, il est impossible d'installer des feux partout et Mme le Maire ajoute que l'installation et la maintenance de ce genre d'installation est très onéreuse.

Mme le Maire informe l'assemblée que la circulation dans la rue des Chapelains est interdite des deux côtés sauf les riverains qui ont droit de l'emprunter en passant par la rue d'Amiens uniquement. Mme Gwenaëlle Berquin fait part que d'autres usagers l'utilisent également de jour comme de nuit et ne respectent pas la vitesse. Mme le Maire annonce qu'un message sera diffusé dans le prochain JDO et que les services de gendarmerie sont prévenus. Mme Vanessa Decouture ajoute que le service scolaire devrait insérer un message dans le cahier des enfants concernant le parking créé rue de la Recette et qu'il sera nécessaire de le rappeler au directeur à la rentrée des classes.

Mme le Maire avise le Conseil Municipal que Mr Jérôme Jeanson a souhaité faire part d'un problème de stationnement dans la rue de la Fontaine. Le danger se trouvant des deux côtés de la route, Mme le Maire ne peut pas interdire le stationnement par arrêté municipal uniquement pour un riverain. En revanche, il serait bien que les administrés ayant la possibilité de garer leur véhicule à l'intérieur de leur propriété s'y obligent.

Problème de circulation également rue du Marais avec les usagers de la base nautique, la fréquentation du camping ainsi que l'arrivée des centres de loisirs. Pour l'Association Loeuilly Canoë-Kayak, l'accès se fait par la route de Wailly et les membres de celle-ci ont déjà communiqué cette information en ce sens. Mme le Maire précise qu'elle a rencontré la gardienne du camping afin qu'elle gère les arrivées et départs des groupes. Les usagers stationnent le long de la rue jusqu'à l'entrée des étangs malgré les places disponibles sur le parking. Les services de la Gendarmerie ont été avertis et une communication sera diffusée en ce sens.

➤ Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, une demande de participation financière avait été présentée par le Club QCL Amiénois Sud. Il avait été décidé de prévoir une subvention au budget mais que celle-ci serait versée uniquement sur présentation d'un projet. Mme le Maire donne lecture des deux mails émanant du Co-Président qui nous informe que le club compte 335 licenciés, tout âge confondu, répartis en plusieurs catégories. Il est demandé si chaque village comptant au moins un licencié participe financièrement au soutien du club. Mr Francis Isambart fait part qu'au vu de l'utilisation des infrastructures et du coût de revient, la Commune contribue largement au bon fonctionnement de cette association. Mme Le Maire propose de demander au Président de venir présenter son projet lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

➤ Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements reçus par les associations suivantes pour le versement de la subvention :

↳ Association O.R.C.A.	⇒ 500 €
↳ Club ULM	⇒ 130 €
↳ L'AAPPMA de Loeuilly	⇒ 800 €

• Mr Alain Flament demandera la modification du nom de la Société de pêche sur leur compte « Facebook ».

➤ Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré le directeur de la Société TOTEM, filiale de la Société ORANGE, concernant les antennes relais implantées sur notre territoire.

⇒ 1<sup>er</sup> projet : Installation d'un nouveau pylône en remplacement de celui actuellement situé sur l'aire de repos « Vallée de la Selle ». Ce dernier ne permet pas l'accueil de la technologie 5G et le site revêt un caractère stratégique pour la couverture réseau. Des parcelles susceptibles d'accueillir le pylône sur notre territoire ont été sélectionnées. Pour ce faire, un accord de principe est nécessaire afin de leur permettre de réaliser une visite technique pour étudier la faisabilité sur la ou les parcelles choisies.

⇒ 2<sup>ème</sup> projet : La Société TOTEM souhaite devenir propriétaire de la parcelle où se trouve l'antenne « Chemin de la Blanche Voye ». Il propose un prix de rachat de 32 000 €.

Dans l'attente de plus d'informations, ces deux projets seront revus ultérieurement.

➤ Mme le Maire annonce au Conseil Municipal qu'elle a signé le protocole de participation citoyenne et que celui-ci a été envoyé pour signature à la Sous-Préfecture de Montdidier.

➤ Mme le Maire avise l'assemblée du renouvellement du contrat à durée déterminée d'un agent administratif pour une durée de 3 ans et ajoute que ce dernier est également réserviste à la Gendarmerie.

Notre apprenti a obtenu son baccalauréat et son permis de conduire. Il s'est inscrit à la MFR pour une année supplémentaire afin de pouvoir passer son CACES.

Un nouvel apprenti prendra ses fonctions prochainement. Il fréquentera également la MFR d'Yzengremer et préparera le CAPa « Jardinier, paysagiste » pendant deux ans avec une période d'essai de 3 mois.

➤ Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant de Territoire d'Énergie Somme l'informant qu'il y a eu 62 connexions sur la borne électrique pour l'année 2024.

➤ Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'avis des maires est très partagé concernant le transfert de la compétence « Eau » à la CC2SO. Ce sujet sera délibéré en Conseil Communal le 07 Juillet prochain. Si ce transfert se réalise, il y aura une augmentation sur le prix de l'eau. Les analyses d'eau sont de plus en plus poussées. L'Agence de l'Eau revoit son programme de fonctionnement. Il va falloir également prévoir le changement de kilomètres de canalisations à cause du vieillissement du système, travaux qui seront à la charge des communes. Aucune aide n'existe de la part de l'Agence de l'Eau.

➤ Mme le Maire annonce à l'assemblée que le distributeur de pizzas est en place et en fonction avec une capacité de stockage de 70 pizzas. Il ne reste plus que le flockage qui sera modifié prochainement.

➤ Mme le Maire informe le Conseil Municipal que :

↳ le Conseil Départemental a voté la répartition de la TADEM 2024 (Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations) qui s'élève pour notre Commune à 19 999,05 € soit 5 000 € de plus que le montant budgétisé.

↳ La Préfecture de la Somme nous a attribué la somme de 58 946 € au titre de la dotation en faveur des communes nouvelles.

➤ Mr Pascal Letellier fait part à l'assemblée du passage du Tour de France le 08 Juillet prochain. Tous les accès à la RD 210 seront barrés de 10h30 à 14h30. Ci-dessous le parcours et les horaires :

- ⇒ 10h45 : départ de 4 cadets-juniors en vélo qui empruntent le parcours sur les 30 premiers kilomètres ;
- ⇒ 11h15 : départ de la caravane devant la Préfecture et le musée ;
- ⇒ 13h15 : départ fictif de l'étape ;
- ⇒ 13h35 : départ réel de l'étape à Vers-sur-Selle ;
- ⇒ 14h00 : Sortie du département de la Somme.

Les barrières ont été livrées le 03 Juillet matin et seront à mettre en place par nos soins. Les services de Gendarmerie seront postés au rond-point à la sortie de Tilloy-lès-Conty.

➤ Mme Vanessa Decouture informe :

↳ La réunion de remise des composteurs a eu lieu le 13 Mai dernier avec la présence de 22 personnes.

↳ Le 22 Mai : Visite de logements identifiés sur la commune comme ayant un potentiel (maintien à domicile ou insalubrité) pour le PIG habitat, en présence de l'opérateur PAGE 9 missionné par la CC2SO et Mr Pascal Letellier. Un logement a été identifié comme potentiellement insalubre. Il s'agit d'une indivision, la succession n'a pas été finalisée. Les occupants de sont pas favorables à la réalisation de travaux. Des courriers ont été envoyés aux occupants ainsi qu'au notaire mais aucune réponse à ce jour. Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, nous sommes dans l'attente d'une réponse de l'ARS par rapport à cette situation. Un deuxième logement a été relevé. Celui-ci ne dispose ni d'eau chaude, ni de WC et ni de chauffage. La succession n'a pas été solutionnée. L'occupant est favorable à ce que les agents effectuent des travaux à son domicile et il est prêt à faire du bois si sa santé le lui permet. Ce cas peut se résoudre plus facilement car cette personne est volontaire à condition qu'elle puisse prétendre à des subventions. Ce dossier sera présenté à la prochaine réunion du CCAS.

↳ Gestion des déchets du camping et de la base nautique : comme pour les particuliers, ceux-ci sont collectés tous les quinze jours. Un travail collaboratif avec Trinoval pour diagnostiquer et proposer une autre solution quant à la collecte des déchets sur ces sites est en cours. Une charte est rédigée au niveau du camping avec application d'une caution qui sera encaissée si non respect des règles de tri. Elle sera mise en œuvre pour la saison 2026. Les jeunes des centres aérés vont être sensibilisés sur le tri à l'aide de sacs transparents gris, jaunes et bleus. Les services techniques travaillent sur une proposition de poubelles de tri dites « hors-foyer » au boulodrome, sur le parking et à l'entrée de la coulée verte côté Wailly. Les poubelles avec arceau seront supprimées. Un accord de Mr Xavier Descoutures de la CC2SO a été obtenu afin de supprimer la poubelle avec arceau présente dans la coulée verte et gérée par nos agents.

↳ Au vu de la période de réserve, le prochain JDO sera publié fin Août.

➤ Mme Céline Denoeuvéglise avise :

↳ Des salons de jardin et des barbecues ont été commandés afin de meubler les mobilhomes et la caravane de location au camping. Elle envisage d'assurer des permanences avec l'agent d'accueil afin de mieux comprendre le fonctionnement du camping.

↳ Une nouvelle association a été créée au sein de notre commune. Elle se nomme « Roi de Selle » et est un club de jeux d'échec. Le site internet communal a été modifié en y ajoutant ses informations.

➤ Mme le Maire adresse ses remerciements au Comité des fêtes pour l'organisation du Feu de la Saint-Jean qui s'est déroulé avec succès ainsi qu'à tous les bénévoles sans oublier l'Association Loeuilly Canoë-Kayak et notamment un grand merci aux quatres personnes qui se sont occupées du tir du feu d'artifice auquel elle a assisté afin de voir en action, la valise de tir acquise cette année.

➤ Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la fête locale de Loeuilly a lieu du Samedi 12 au Lundi 14 Juillet. Un mail a été envoyé aux membres du CCAS pour la distribution des brioches qui se déroulera le Samedi 12 au matin et fait part que la boulangerie de Loeuilly a refusé de nous fournir les brioches sous prétexte que nous l'avions prévenue trois semaines avant et que c'était trop tard. La boulangerie de Conty n'étant pas en capacité de nous les faire, elles ont été commandées au supermarché Leclerc.

Départ de Mr François-Xavier MORTIER à 22h15.

➤ Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'incendie d'une habitation, la Commune loue le logement de Neuville-lès-Loeuilly à l'administrée sinistrée. L'assurance arrêtant de prendre en charge les frais de location au terme de deux années, celle-ci nous a envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception afin de résilier le bail au 30 Septembre prochain. Les travaux de reconstruction de sa maison démarre la semaine prochaine et la mise à disposition des lieux est prévue pour le mois de Mai 2026. Mr Alain Flament fait part qu'elle doit être hébergée dans sa famille provisoirement et demande s'il serait possible qu'elle conserve le logement à titre gracieux le temps de ses travaux. Mme le Maire indique que cela n'est pas possible puisque lors du vote du budget il a été inclus la vente de cette structure dans les recettes. De plus, lors de la mise en place de l'appel aux dons pour venir en aide à la famille, il n'a pas été fait de remerciement ni aux donateurs, ni à la Commune pour l'aide apportée et les permanences tenues par les élus. Mme Vanessa Decouture propose qu'elle prenne rendez-vous avec Mme le Maire afin d'expliquer sa situation.

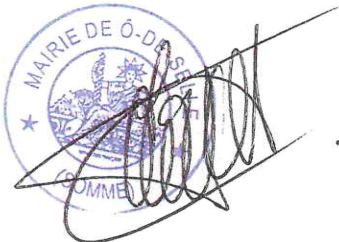
Départ de Mr David GUILLOT à 22h22.

- Mme Céline Denoeuvéglise informe l'assemblée que la kermesse de l'école s'est bien déroulée avec un beau spectacle, une très belle organisation et souligne que les familles étaient nombreuses à avoir apporter leur pique-nique. L'Association peut être fière de son équipe.
  
- Mme Emilie Michaux remarque que la Société Multritrav n'est toujours pas intervenue à la MAM et signale qu'un nouveau trou s'est formé. Mme le Maire lui répond qu'elle va reprendre contact avec l'entreprise.
  
- Mme le Maire fait part également que le trottoir devant le 44 rue d'Amiens a été cassé et le trou a été comblé par des briques.
  
- Mr Pascal Letellier signale qu'il y a une malfaçon au niveau du regard au 26 rue de Conty. Mme le Maire reprendra contact avec l'entreprise pour l'en informer.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Maire, Mme Valérie MOUTON

The image shows a circular official seal of the Municipality of Oudon-Comme. The seal contains the text "MAIRIE DE OUDON-COMME" around the perimeter and a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

La Secrétaire de séance, Mme Vanessa DECOUTURE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Vanessa Decouture", written over a horizontal line.